



**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

**PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

MANCHE EST – MER DU NORD

Compte-rendu de la séance du 19 mars 2013

Les présentations des intervenants ne sont pas reprises dans ce compte-rendu. Elles sont disponibles sur le site ftp dédié au conseil maritime de façade¹. Un dossier de présentation des assises de la mer et du littoral est également disponible sur le site internet de la DIRM MEMN².

La réunion est ouverte par le préfet de la région Haute-Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, présidents du conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord, ainsi que par le président de la commission permanente du conseil maritime de façade, Monsieur Dominique Gambier.

M. le préfet de la région Haute-Normandie remercie l'ensemble des membres qui se sont rendus disponibles, ainsi que le vice-président, M. Gambier, pour sa disponibilité et son implication personnelle dans tous les travaux. Il précise qu'il s'agit du quatrième conseil maritime de façade depuis sa création et le premier de l'année 2013. Celui-ci sera plus particulièrement dédié à la mise en place des assises de la mer et du littoral.

Il rappelle le travail effectué par le conseil maritime de façade en 2012 sur les trois premiers éléments du plan d'action pour le milieu marin dans des délais assez contraints. Ainsi ont pu être pris avant le 31 décembre 2012, les arrêtés inter-préfectoraux sur l'évaluation initiale et les objectifs environnementaux, et l'arrêté ministériel sur le bon état écologique.

Les assises de la mer et du littoral ont été annoncées par M. Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, lors de la réunion du conseil national de la mer et du littoral, le 18 janvier dernier. Ces assises sont l'occasion de recueillir la vision des acteurs sur les enjeux pour la mer et le littoral pour la façade maritime, afin d'enrichir la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) qui sera adoptée en 2014. Dix grands thèmes de réflexion ont été identifiés. Dans ce contexte, il est nécessaire de souligner deux

1 ftp://cmf_memn@dirmmemn.no-ip.org

2 <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/assises-de-la-mer-et-du-littoral-r147.html>

enjeux transversaux que sont d'une part, la préservation et la valorisation de l'environnement à travers sa biodiversité et ses risques et d'autre part, le développement d'une économie durable par l'emploi, le développement des énergies marines renouvelables, la pêche et les activités en mer.

Le conseil maritime de façade est donc désigné pour préparer les contributions qui devront être remontées au niveau national par les deux préfets coordonnateurs pour le 20 juin 2013.

Pour conclure, il souhaite que le conseil continue de travailler comme il l'a fait en 2012, en échangeant grâce à l'implication et à l'assiduité de ses membres.

M. le préfet maritime remercie les membres du conseil maritime de façade pour leur présence.

Il tient à souligner plusieurs points d'actualité :

- La modernisation de l'action publique qui va conduire à l'évaluation des politiques publiques. Cette démarche va se dérouler sur l'année 2013. Un comité de pilotage de l'évaluation de la politique publique maritime a été installé récemment, auquel participe le préfet maritime. Il regroupe des élus et des représentants d'institutions impliqués dans la gouvernance de la mer. Son but est de travailler sur une politique transverse des affaires de la mer couvrant notamment les aspects économiques.

- Le deuxième point concerne les assises de la mer et du littoral. Les contributions qui seront réunies sont destinées à enrichir la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Cette stratégie nationale sera déclinée, par façade, dans le document stratégique de façade. Il tient à rappeler qu'une partie du travail a déjà été effectuée dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin.

- Il rappelle ensuite les prochaines échéances du plan d'action pour le milieu marin : le programme de surveillance, qui devra être terminé pour juillet 2014 et le programme de mesures qui devra être approuvé pour 2015 par les préfets coordonnateurs.

- Il rappelle la création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, par décret du 11 décembre 2012. Il précise que la désignation des soixante membres du conseil de gestion du parc est actuellement en cours.

- Le dernier point concerne les énergies marines renouvelables, dont le deuxième appel d'offres pour l'éolien en mer a été lancé en janvier 2013. Il concerne 1 GW dont 500 MW pour le champ éolien du Tréport qui figurait dans le premier appel d'offres et qui n'avait pas été retenu. Le cahier des charges est en cours de rédaction.

Enfin, il termine son propos introductif par l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'énergie hydrolienne lancé le 25 février 2013 par Mme Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à Cherbourg.

M. Dominique Gambier, vice-président du CMF, président de la commission permanente.

M. Gambier salue à son tour les personnes présentes et souligne l'importance de l'ouverture d'un nouveau chantier sur l'usage de la mer. Il souhaite qu'il se déroule dans le même esprit que les précédents travaux du CMF.

D'autre part, il indique que la commission permanente avait émis le vœu auprès de M. Cuvillier afin que le conseil maritime de façade Manche Est - mer du Nord soit représenté au conseil national de la mer et des littoraux. M. Cuvillier a répondu qu'il ne pouvait revenir sur la composition actuelle du CNML mais qu'il serait vigilant, lorsqu'il présidera ce conseil, à ce que les intérêts de la façade Manche Est-mer du Nord soient bien pris en compte.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du CMF du 18 octobre 2012

Le procès-verbal de la réunion plénière du 18 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

2. Lancement des assises de la mer et du littoral sur la façade Manche Est-mer du Nord : présentation du calendrier et méthodologie par M. Laurent Courcol – DIRM MEMN

En complément de la présentation de M. Courcol, MM. les préfets coordonnateurs tiennent à préciser que le groupe de pilotage mis en place pour ces assises est volontairement un groupe de travail restreint et temporaire, compte tenu des délais contraints.

M. Daniel Lefèvre, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie, demande s'il est prévu de travailler en lien avec la Bretagne, afin de disposer d'un document commun concernant la Manche.

M. Courcol répond qu'il n'est pas prévu de travail d'interface avec la Bretagne compte tenu du délai imparti pour l'organisation des assises. Il tient néanmoins à rappeler que le travail s'effectue sur une base commune (fiches nationales) et qu'une synthèse des travaux sera réalisée au niveau national.

Mme Sylvie Barbier, France Nature Environnement, indique son étonnement concernant la répartition des dix thèmes prévus par les assises, dont un seul, le thème 2, regroupe toute la démarche de prise en compte de l'environnement.

M. Claude Barbay, France Nature environnement, souligne le rythme contraint résultant des délais impartis. Il souligne l'absence de vision « intersectorielle » dans cette démarche, tout comme dans la démarche du plan d'action pour le milieu marin.

Enfin, il s'interroge sur la notion de gouvernance par rapport au Grenelle de la mer.

M. Courcol répond :

- Sur l'aspect transversal, chacune des cinq commissions spécialisées peut travailler sur toutes les fiches qu'elle souhaite, ce qui implique qu'il y aura un travail transversal au niveau du conseil maritime de façade. Il n'est pas interdit non plus de parler d'environnement dans chacune des fiches.
- Sur la gouvernance, nous sommes « dans » le Grenelle de la mer, dont la démarche est aujourd'hui prolongée par ces « Assises ».

3. Délibération portant création du groupe de travail temporaire « assises de la mer et du littoral

Proposition d'amendement du Syndicat des énergies renouvelables : souhait de faire partie du groupe de travail des assises, compte tenu du fait que les énergies marines renouvelables apparaissent dans plusieurs thèmes.

En réponse, M. Courcol explique à nouveau le rôle du groupe de pilotage : celui-ci ne fera aucune contribution propre. Il réalisera la synthèse des contributions de tous les partenaires. Ce qui est attendu, ce sont les contributions des membres du conseil maritime de façade, leurs avis et leur présence au conseil maritime de façade de juin. Le comité de pilotage est uniquement constitué dans le but de s'assurer du bien fondé et de la cohérence des travaux.

L'amendement est retiré compte tenu de la réponse apportée.

Proposition d'amendement du syndicat CFTC – M. Bruno Dachicourt : Art.2 - dernier alinéa : remplacer les « personnes qualifiées » par « les membres du conseil maritime de façade volontaires ».

M. le préfet de la région Haute-Normandie indique que la réponse à apporter rejoint celle de l'amendement précédent sur le rôle du comité de pilotage.

L'amendement est retiré compte tenu de la réponse apportée.

La délibération portant création du groupe de travail temporaire « assises de la mer et du littoral » est adoptée par quarante-six voix pour et quatre absentions.

4. Point d'information sur la directive cadre « Stratégie pour le milieu marin » - Mme Claire Daguzé - DIRM MEMN

M. le préfet maritime remercie Mme Daguzé pour sa présentation. Il précise que dans les deux ans à venir, l'objectif est d'établir le programme de surveillance et le programme de mesures. Le travail mené sur les trois premiers éléments et les documents extrêmement riches qui ont été réalisés et approuvés par les deux préfets en fin d'année 2012, résultent du travail du CMF. Pour l'exercice à venir, la contribution de chacun est essentielle et les efforts doivent être poursuivis.

M. le préfet de la région Haute-Normandie remercie tous ceux qui ont contribué au travail déjà réalisé et invite à continuer dans cette implication, tant sur le programme de surveillance que sur le programme de mesures qui sont très déterminants pour la suite des travaux.

M. Barbay rappelle que pour le groupe Seine-Aval, l'agence de l'eau Seine-Normandie bénéficie de l'appui très important de la Commission du littoral et de la mer (Colimer), notamment sur la question des indicateurs. Il s'interroge sur la démarche réalisée par l'agence de l'eau Artois-Picardie.

M. Loig Météron, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie indique que l'Agence de l'eau Artois-Picardie n'a effectivement pas de Colimer mais un groupe de travail littoral qui se réunit chaque fois que nécessaire ainsi que des commissions géographiques dont une spécifique au littoral, et une commission permanente « milieu aquatique et programmation ». L'Agence de l'eau Artois-Picardie, dans la mesure de ses moyens, continue à participer et à apporter toute son expertise technique, voire financière, dans des limites raisonnables, pour aider au lien terre-mer.

M. Barbay souligne l'avantage de la Colimer qui représente une grande majorité des usagers de la mer.

M. Météron souligne que le périmètre de l'Agence Artois-Picardie étant plus petit que celui de Seine-Normandie, la problématique de distance comme pour la Seine (entre l'amont et l'embouchure) n'existe pas. Les distances concernées par cette Agence de l'eau restent très raisonnables. Le lien terre-mer est quelque chose auquel il est particulièrement attaché et il assure qu'ils y veilleront.

M. Courcol complète les propos.

Dans la phase actuelle, la révision des SDAGE a un an d'avance. Les travaux des agences de l'eau, des comités de bassin avec ceux du CMF sur le plan d'action pour le milieu marin sont donc en train d'être rapprochés afin d'en assurer une plus grande cohérence. Cela a commencé à être fait avec les DREAL et les DRIEE de bassin. Nous allons vers une coordination qui ne sera plus seulement de la Colimer ou bien de telle commission géographique au CMF, (ou réciproquement), mais réellement d'une vue globale des trois comités de bassin concernés (Artois-Picardie, Seine-Normandie et Loire-Bretagne) sur l'ensemble de la sous-région. La coordination a déjà débuté. Ce dialogue ne va donc pas être oublié et va vraiment se renforcer au niveau de la sous-région. La Colimer sera évidemment appelée à y contribuer.

M. Lefèvre s'interroge sur le budget et le financement du programme de surveillance au regard des coûts importants que ce dernier engendrera. Dans le cadre de la réforme du Fonds européen pour la pêche (FEP) qui va être remplacé par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), M. Lefèvre souhaite savoir si des financements sont possibles à travers le futur FEAMP, au sujet duquel les régions, dans le cadre de la programmation, commencent à discuter.

M. Courcol tient à souligner qu'il existe de nombreux réseaux de surveillance (qui appartiennent au CNRS, à l'agence de l'eau, à Ifremer, etc.) et que la vraie question par

rapport à ce plan de surveillance est de se demander ce qui peut servir dans ces mesures de surveillance, à la détermination de l'atteinte, ou pas, des objectifs environnementaux.

Que faudrait-il compléter comme dispositif pour remédier au manque de connaissance ? Et avec quels financements ? Il est trop tôt pour se prononcer sur le FEAMP. Ses contours ne sont pas assez connus aujourd'hui pour pouvoir dire ce que cela permettra de faire. Ce qu'il est possible de dire, c'est que le FEAMP sera très différent du FEP et il pourra probablement être utilisé pour des programmes transversaux. Il n'est pas impossible que des opportunités de financement de certaines mesures ou de certains dispositifs de surveillance se présentent à travers le FEAMP.

M. Pierre Feuilly, délégué de la Fédération « Chasse sous-marine et passion », demande s'il serait possible de transmettre par mail le nom des personnes membres des commissions spécialisées.

Il lui est répondu que les compositions des commissions spécialisées et tous les éléments relatifs au conseil maritime de façade se trouvent sur le site internet de la DIRM MEMN.

5. Point d'information sur le projet Channel Arc Manche Integrated Strategy (CAMIS) par M. Bruno Thenail, coordinateur du projet pour le conseil régional de Haute-Normandie

M. le préfet maritime précise qu'il s'engage à demander à ses adjoints de suivre les travaux réalisés dans le cadre du projet CAMIS afin de partager les sujets qui ont trait à la sécurité maritime et à la lutte contre les pollutions. En outre, il précise que la Préfecture maritime se réunit régulièrement avec ses homologues britanniques.

M. le préfet de la région Haute-Normandie tient à remercier le Pr. Pascal Buleon, auteur avec son équipe, de l'Atlas de la Manche qui est très intéressant.

M. Buleon souhaite apporter quelques précisions sur la présentation CAMIS. Il remercie M. Courcol de faire si souvent référence à son ouvrage dans les travaux de ses services, et trouve très satisfaisant que cela soit une œuvre universitaire utile et donc réussie. La préoccupation majeure était d'apporter une contribution approfondie à cet espace large que constitue l'ensemble de l'espace Manche.

Un concours de circonstances du calendrier permet à M. Buleon et à son équipe de remettre aujourd'hui au CMF un nouvel élément. L'atlas cartographique de la Manche décrit en onze approches thématiques et leur déclinaison cartographique la Manche et permet ainsi d'avoir une compréhension synthétique et analytique.

M. Lefèvre se félicite d'un tel projet qui considère la mer de la Manche dans son intégralité, du Nord-Pas-de-Calais à la mer celtique, ce que de nombreuses instances ont toujours ignoré en scindant la Manche en deux. D'autre part, lorsque le CMF s'était mis en place, une question s'était posée sur la prise en compte de la frontière dans le milieu de la Manche, « la médiane des eaux sous juridiction des différents États ». Il paraissait incompréhensible de

parler d'une stratégie maritime française sud médiane qui serait en contradiction avec la même stratégie maritime à laquelle sont confrontés les Anglais, pour l'espace Manche.

Il pense que l'interface qui manquait au niveau des instances politiques et administratives peut être réalisée à travers les « projets Interreg », grâce auxquels une synergie importante des deux bords riverains de cette mer de la Manche sur des enjeux stratégiques, comme l'éolien, les énergies marines renouvelables ou les granulats peut être envisagée.

Il exprime son inquiétude quant aux usages non réglementés et incohérents, en particulier dans la baie de Seine. Il demande que cette baie fasse l'objet d'un travail particulier concernant les usages maritimes, pour terminer sur un moratoire.

Il revient sur un document de la Commission publié le vendredi 14 mars et intitulé « Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime et de la gestion intégrée des zones côtières » qui donne l'impression de retourner sur la bonne voie, à savoir la planification voire l'interdiction de certains usages (clapages, extraction de granulats, énergies marines renouvelables ...).

M. le préfet maritime remercie M. Lefèvre pour son intervention. Il affirme partager certaines de ses visions dans un souci à la fois de sécurité et de bonne harmonie des usages. Il tient à préciser que l'État sera présent lors de la réunion CAMIS du 20 mars 2013 en la personne de M. Romain Monconduit, chef du bureau environnement marin et gouvernance de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord.

M. Gérard Montassine, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais Picardie, souhaite apporter un complément sur les propos du président Daniel Lefèvre à propos des « senneurs » sur leur secteur en Manche : leur arrivée a conduit à un recul de 45 % des débarquements sur la criée de Boulogne.

6. Questions diverses

M. Guillaume Barron, représentant la Préfecture du Calvados, souhaite relayer une demande faite par le préfet Lalande, préfet du Calvados, pour la création d'un groupe de travail « Baie de Seine ».

L'instance qui semble la plus appropriée et qui regroupe les différents intervenants sur les sujets évoqués serait le CMF qui pourrait alors appréhender cette thématique territoriale.

Il propose une démarche en deux temps : d'abord un travail informel pour définir le contour de ce groupe de travail et ensuite faire une proposition, dans le cadre du CMF et dans le respect de son règlement intérieur (proposer les conclusions de ce travail aux commissions spécialisées, par exemple) pour le mois de juin pour qu'il se prononce sur ce groupe de travail.

M. Courcol propose que la commission permanente réfléchisse au sujet et voit comment ce groupe de travail peut être mis en œuvre. Cette action permettrait d'avoir une bonne méthode

d'examen des problématiques plus locales, très complexes et qui doivent toujours être reliées à une vision plus large.

M. le préfet maritime tient à ajouter quelques mots au sujet de la planification. Selon lui, le document de référence de cette planification doit être le document stratégique de façade. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les actions, en particulier pour la baie de Seine qui est un ensemble géographique au sein duquel la planification a une importance tout à fait particulière car c'est un endroit dans la zone Manche-mer du Nord où les activités humaines sont très denses et où le besoin de planification est très fort, peut-être plus fort qu'ailleurs. Mais tout cela doit figurer dans le document stratégique de façade. Il faut donc travailler dans le schéma qui existe aujourd'hui au sein du CMF, de sa commission permanente et de ses commissions spécialisées.

M. Montassine et M. le préfet de la région Haute-Normandie prennent ensuite la parole pour indiquer leur accord avec le préfet maritime, sur le fait de ne pas multiplier les instances et de s'appuyer sur les structures déjà existantes.

M. Yves Lalaut, grand port maritime de Dunkerque, demande la procédure à suivre pour participer aux commissions spécialisées.

Il est rappelé que tout membre du CMF peut assister à une commission spécialisée, sans voie délibérative, en tant qu'invité.

M. Alexis Maheut, CFDT, s'étonne que les deux préfets coordonnateurs soient réticents vis-à-vis d'une planification dans la baie de Seine. Il ne comprend pas que l'État ne travaille pas à une planification alors que des demandes sont régulièrement faites par les pêcheurs dans ce sens.

Selon lui, la planification est nécessaire sur les dépôts de dragage, sur les zones d'attente et de mouillage des ports du Havre et de Rouen, zones qui sont susceptibles d'être étendues ou modifiées et qui constituent des contraintes de plus en plus fortes pour les marins pêcheurs.

M. le préfet maritime tient à souligner que la planification a été faite. Il prend les exemples des extractions de granulats ou des champs d'éoliennes, pour lesquelles des concertations ont eu lieu pour définir les zones propices et ces zones ont été choisies comme étant des zones de moindre inconvénient. Cela s'appelle de la planification.

S'il comprend les attentes des pêcheurs, il rappelle néanmoins qu'ils ne sont pas les seuls propriétaires de l'espace marin.

M. le préfet de la région Haute-Normandie propose à M. Maheut de transmettre à la commission permanente ses propositions qui seront ensuite examinées et réfléchies concrètement.

Mme Sonia Muller, du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, intervient sur le problème de la planification pour l'éolien en mer. Elle tient à rappeler que pour les pêcheurs, la zone du Tréport ne correspondait pas aux zones de moindre contrainte. Cette zone avait été signalée comme une importante zone de ressource

halieutique, notamment en termes de frayères, de nourricerie, ce qui était déjà inscrit dans le rapport Charm.

M. Lefèvre apporte une précision concernant la baie de Seine. Ce que souhaiterait la profession ne remet pas en cause l'aspect spatial des choses, puisqu'il y a le Pas-de-Calais mais aussi la problématique des îles anglo-normandes. Elle souhaiterait qu'un réel état des lieux de la baie de Seine soit fait, c'est-à-dire un point zéro pour arriver à ce que cette baie serve de laboratoire pendant un certain nombre d'années, dans le but de connaître les conséquences de ce qui s'y fait, en matière de pêche, d'éolien etc. Cela pourrait être bénéfique à l'ensemble de la Manche.

M. le préfet maritime répond qu'en effet, cela peut faire l'objet d'une planification dédiée en raison du caractère spécifique de cette baie.

M. le préfet de la région Haute-Normandie ajoute que cette proposition pourrait entrer dans dans le cadre des assises de la mer et du littoral. Les arguments consignés par écrit seront examinés.

M. le préfet de la région Haute-Normandie et M. le préfet maritime concluent cette séance en remerciant toutes les personnes pour leur présence et leur participation ainsi que les intervenants pour leurs présentations très complètes.

M. le préfet de la région Haute-Normandie indique que plusieurs remarques ont été retenues et serviront notamment dans le cadre des assises. Il constate que la mobilisation est déjà très forte sur ces sujets et tient à remercier tous ceux qui ont participé à ce conseil maritime.

M. le préfet maritime compte sur l'engagement de tous dans les travaux à venir, en particulier pour les assises de la mer et du littoral.

Ils donnent rendez-vous à tous les membres pour le prochain conseil maritime de façade qui se déroulera en juin.